



# Concours interne et d'externe d'officier de port

**SESSION 2011**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY**

***Jean-François JOUFFRAY***

## Table des matières

1.- Contenu et programme.....	3
2.- Commentaires sur les épreuves écrites.....	3
2.1.- Épreuves 1 à 3.....	3
2.2.- Épreuve d'anglais.....	4
3.- Commentaires sur les épreuves orales.....	4
3.1.- Entretien avec le jury.....	4
3.2.- Épreuve d'anglais et épreuves de langue facultative.....	5
4.- Statistiques.....	5

## 1.- Contenu et programme

L'arrêté du 26 septembre 1995 fixant l'organisation, la nature et le programme du concours pour le recrutement des officiers de port prévoit des modalités similaires pour les concours interne et externe.

Ceux-ci se déroulent en deux phases : admissibilité, puis admission.

La première de ces phases comporte quatre épreuves écrites :

- la première consiste en une composition sur plusieurs questions relatives au droit public et au droit appliqué au milieu maritime et portuaire ;
- la deuxième, en une composition sur une ou plusieurs questions relatives au navire et à la sécurité du navire ;
- la troisième, en une composition sur une ou plusieurs questions relatives au port ou à la sécurité dans le port ;
- la dernière comprend une version et un thème faisant appel à des connaissances en anglais courant mais à caractère maritime.

Les épreuves d'admission, orales, sont de deux natures :

1°) une conversation de trente minutes avec le jury avec comme point de départ un exposé sur les fonctions que le candidat a exercées et consistant ensuite en des questions destinées à permettre d'apprécier son aptitude à utiliser son expérience dans ses nouvelles fonctions.

2°) épreuves orales de langues étrangères :

- l'une obligatoire, en langue anglaise, faisant notamment appel au vocabulaire normalisé de l'organisation maritime internationale, à partir d'un jeu de situations prises dans des exemples vécus ;
- les autres, facultatives, dans une autre langue (allemand, italien, espagnol, arabe, russe et portugais).

## 2.- Commentaires sur les épreuves écrites

### 2.1.- Épreuves 1 à 3

Le concours externe fait apparaître des faiblesses persistantes en *droit*, les notes s'étageant de 8 à 10 pour cinq candidats. Pour un même nombre de candidats, le concours interne révèle une maîtrise médiocre de la matière par 60% d'entre eux, une seule note se détachant vraiment, supérieure à 15. Ce score est assez paradoxal, pour des candidats en service dans des ports et qui devraient être plus familiers notamment des notions de base du droit public et encore plus de l'ex code des ports maritime (pour la partie législative, aujourd'hui livre III du code des transports). Une réelle et sérieuse préparation à cette épreuve s'impose.

Il en va de même pour l'épreuve ayant trait au navire et à la sécurité du navire, pour laquelle les compositions ont été pour la plupart peu satisfaisantes, en particulier au concours interne, et avec une note éliminatoire (inférieure à 5) au concours externe.

## 2.2.- Épreuve d'anglais

L'épreuve d'anglais a été globalement satisfaisante, un seul candidat sur 10 (pour les deux concours) n'obtenant pas, et de justesse, la moyenne ; sept d'entre eux se sont vus attribuer une note égale ou supérieure à 12.

## 3.- Commentaires sur les épreuves orales

### 3.1.- *Entretien avec le jury*

#### *La présentation*

La présentation des candidats est en général bonne, elle a pu être excellente dans certains cas.

Pour de rares candidats, la gestion du stress doit être mieux assurée, et l'élocution plus fluide ; d'autres, à plus forte raison quand leur prestation est médiocre, devraient éviter une attitude laissant transparaître un peu de suffisance et de morgue.

Enfin, les lapsus du style « 50 % des importations françaises viennent de l'étranger » ou « un arrêté en Conseil d'État... » sont à éviter ; s'ils sont excusables ; ils résultent le plus souvent d'une précipitation qui doit être canalisée.

#### *L'exposé*

Le temps d'exposé de ses fonctions passées et actuelles par le candidat gagnerait souvent à être mieux et pleinement utilisé.

Ainsi, les futurs candidats pourraient utilement, dans le cadre de leur préparation, apprendre à se présenter en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- mettre en avant les étapes essentielles de leur carrière et les points forts qu'ils en retirent pour leur avenir, plutôt que de la décrire par le menu, de manière simplement linéaire ;
- diagnostiquer leurs forces et faiblesses ;
- apporter un éclairage sur les services ou partenaires avec lesquels leur action les met en relation,

et, globalement, construire un exposé qui ne révèle pas, comme c'est fréquent, une absence de réflexion préalable, mais qui ne soit pas non plus un carcan peu naturel.

L'exposé est aussi l'occasion de faire apparaître sa motivation, sa capacité à diriger une équipe, à s'ouvrir sur l'extérieur, à gérer les crises...

#### *La conversation avec le jury*

Elle a mis en lumière des lacunes faciles à combler, telles :

- la méconnaissance fréquente, ou la très relative connaissance, de l'organigramme et de l'organisation du port dans lequel les candidats du concours interne exercent ;
- celle de l'économie portuaire locale ;
- des vides encore béants pour des notions que l'épreuve de conversation n'a pas pour objectif de vérifier, mais qui font partie du fond de connaissances nécessairement acquises à ce stade, comme par exemple la juridiction compétente en matière de contravention de grande voirie ; on retrouve là les failles décelées à l'écrit !
- un équilibre imparfait dans la balance des enjeux du métier, entre application de la

réglementation et impacts commerciaux ;

- un manque de réactions de bon sens devant des questions touchant au management du personnel ou à la survenance d'incidents dans le port.

### **3.2.- Épreuve d'anglais et épreuves de langue facultative**

Les résultats sont contrastés, tant pour le concours interne que pour le concours externe. Des notes inférieures à la moyenne ou très médiocres côtoient en effet d'excellentes notes.

Il n'est guère acceptable que des officiers de port ayant de nombreuses années d'activité ou des candidats issus de la marine marchande butent sur cette épreuve ; les uns et les autres pratiquent normalement un anglais professionnel suffisant pour se classer honorablement.

3 candidats sur 8 ont été entendus dans une épreuve facultative de langue étrangère, et ont ainsi gagné de 2 à 6 points (points au-dessus de 10).

## **4.- Statistiques**

Par rapport à 2010, le bilan chiffré de la session se présente, pour les deux concours additionnés, de la manière suivante :

	Présents à l'écrit	Admissibles (nbre et % des présents à l'écrit)	Présents à l'oral	Admis (nbre et % des admissibles)	Liste complémentaire
2010	8	6 (75 %)	6	3 (50%)	2
2011	10	8 (80 %)	8	6 (75 %)	2

*L'inspecteur général de l'administration du  
développement durable,  
Président du jury de la session 2011  
des concours interne et externe pour le  
recrutement des officiers de port*

*Jean-François JOUFFRAY*